








Règles de la cour de récréation

Ce règlement est pour permettre à chacun de profiter de la récréation en respectant la sécurité de tous.

Les élèves	Règles
Nous ne voulons être ni agressés ni insultés !	TOUTE VIOLENCE EST STRICTEMENT INTERDITE : Je joue <u>à des jeux qui ne mettent pas mes camarades en danger</u> : ni bagarre, ni jeux de bagarre, ni jeux violents. Je n'insulte ni mes camarades, ni leurs parents, je ne me moque pas d'eux, <u>je suis gentil, respectueux et poli</u> . Je ne réponds pas à la violence par la violence.  On demande aux adultes de surveillance d'intervenir.
Nous avons le droit de nous amuser. 	Avant 8h30, aucun jeu de ballon et de balle n'est permis. Je peux discuter tranquillement avec mes ami(e)s ou jouer à des jeux calmes. Pendant les récréations, je peux jouer <u>aux jeux autorisés</u> en respectant les espaces de jeux et les plannings. Je joue avec mes camarades s'ils sont d'accord pour jouer et je me mets d'accord sur les règles avant de jouer. Je ne suis pas obligé de jouer avec tout le monde, je peux avoir envie d'être tranquille. Si j'apporte un jeu personnel, c'est pour le partager avec mes camarades. 
Les enseignants de surveillance doivent pouvoir surveiller tous les élèves.	INTERDICTION ABSOLUE DE SORTIR DE LA COUR DE L'ECOLE. Je ne rentre pas dans l'école sans autorisation d'un adulte de surveillance. Je reste toujours sous la surveillance d'un adulte. Pour aller aux toilettes, je demande et je prends une pince à linge. S'il n'y en a pas, je patiente.
Si j'ai un problème avec un camarade :	Je peux essayer de le régler par la parole, à l'aide d'un message clair . Je peux aussi faire appel à un médiateur de cour. <u>Dans tous les cas, si le problème n'est pas résolu :</u> J'en parle <u>à un adulte</u> qui surveille pour qu'il m'aide à le régler. 
Si je me fais mal :	<u>Je le dis tout de suite</u> (ou un camarade va le dire) <u>à un adulte de surveillance</u> .
Quand ça sonne :	A la fin de chaque récréation, les jeux de cour sont rangés dans les caisses. Je me range correctement dès que cela sonne et je pense à prendre mes affaires (gilet, manteau, cartable...).
Quand il pleut :	Je reste sous le préau et je joue calmement. Afin de jouer en toute sécurité, je n'ai pas le droit de courir sous le préau. 

Les parents
Dans l'enceinte de l'école, aucun adulte étranger à l'école (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant. Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits entre élèves dans l'espace scolaire (<i>Tout parent mécontent d'un tiers dans l'enceinte scolaire gère ce différend par l'intermédiaire du personnel enseignant.</i>)

Sanctions et punitions :

Si je ne respecte pas les règles de la cour, je peux être puni par :

- une remontrance et un avertissement ;
- un isolement dans la cour de récréation, sur le banc ;
- la copie de la partie du règlement que je n'ai pas respecté ;
- une convocation dans le bureau de la directrice pour rédiger une fiche de réflexion ;
- une privation partielle de récréation (de 1 à plusieurs fois) ;
- une information et un rendez-vous avec ma famille ;
- une information à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Réparations :

Si j'ai blessé un camarade en paroles ou en actes, si j'ai désobéi à un adulte, je dois réparer **en lui demandant pardon** et aussi :

- en lui faisant un joli dessin ;
- en partageant quelque chose avec lui (un jeu, une activité...);
- en l'aidant à faire quelque chose ;
- en prenant soin de lui ;
- en remplaçant l'objet que j'ai abîmé, cassé ou perdu ;
- en lui écrivant une lettre d'excuse ;
- ...

Pris connaissance le : / / 2020

Signature de l'élève :

Signature des parents :